



Pour la professionnalisation du secteur créatif en Afrique...

APPEL À PROPOSITIONS #4 - ACF
Fonds de Solidarité pour les Artistes et les Organisations culturelles en Afrique (SOFACO)

Lot n°2 : Spécial Covid-19 / Organisations culturelles

APPEL SPÉCIAL COVID-19 - #2 / ORGANISATIONS CULTURELLES
Aide à la création et à la résilience pour les artistes africains face à la crise de la COVID-19

LIGNES DIRECTRICES DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Le monde entier traverse une crise sanitaire sans précédent provoquée par la pandémie du Coronavirus (Covid-19). Cette crise mondiale a eu pour effet de paralyser l'ensemble des activités humaines faisant prédire des impacts négatifs incommensurables sur le développement des pays de la planète.

Dans ce contexte assez particulier où aucun continent ni aucun pays, voire aucun secteur d'activité n'est épargné, le secteur créatif se révèle être l'un des secteurs les plus durement touchés par les effets de la pandémie.

Dans de nombreux pays africains, la majorité des centres de création, de production et de diffusion sont fermés et les artistes sont désœuvrés, sans perspectives, beaucoup d'entre eux vivant entre désespoir et désarroi.

À cet effet, il est urgent et prioritaire de proposer des dispositifs d'aide et d'accompagnement des artistes pour que la créativité et la productivité artistique ne s'arrêtent pas, mais également leur permettre de résister efficacement à la pandémie et préserver le tissu socioéconomique du secteur créatif africain, déjà fragile.

C'est au regard de ce constat, que le Fonds Africain pour la Culture (ACF) lance ce quatrième **Appel à propositions # 4 – ACF**, dénommé **Fonds de Solidarité pour les Artistes et les Organisations culturelles en Afrique (SOFACO)**, **Lot n°2 : Spécial Covid-19 / Organisations culturelles**, en vue de soutenir les organisations culturelles africaines affectées par la crise due à la pandémie du Coronavirus.

Types de projets admissibles

Pour cet appel « **Spécial Covid-19/Organisations culturelles** », l'ACF appuie les demandes dans l'une des deux catégories de projets suivantes :

- **Catégorie 1 : Bourses professionnelles**

La bourse professionnelle est une subvention octroyée à une organisation culturelle, afin de l'aider à couvrir tout ou partie de ses charges de fonctionnement auxquelles elle ne peut pas temporairement faire face, du fait de la crise causée par la pandémie du Coronavirus.

- **Catégorie 2 : Les demandes d'aide à la création**

L'aide à la création est relative à tout projet de création ou d'innovation [artistique adaptée](#) au contexte de la Covid-19 en Afrique.

La demande d'appui financier

Les organisations culturelles candidates devront démontrer une situation de vulnérabilité (ou un manque à gagner) née de la crise sanitaire [de la Covid-19](#), et soumettre une demande, soit de bourse professionnelle, soit d'aide à la création (mais pas les deux à la fois), selon les modalités indiquées en fin de ce document.

Conditions générales d'éligibilité des demandes de financement

Pour être éligibles, les organisations culturelles candidates devront remplir les conditions suivantes :

- Être une organisation culturelle artistique exerçant en Afrique, et ayant au moins cinq ans d'expérience (*fournir une preuve de l'existence légale*).
- Fournir un document retraçant le parcours artistique, la démarche artistique et un aperçu des œuvres artistiques de votre organisation (*3 pages maximum*).
- Fournir un document retraçant la biographie du responsable de l'organisation.
- Fournir une lettre de recommandation d'au moins une personne de référence reconnue dans la discipline exercée par l'organisation (*signalant la nécessité et l'urgence d'accorder un appui financier à votre organisation*)

*Les organisations culturelles sélectionnées devront présenter les documents ci-dessus exigés **dans un délai imparti par l'ACF** suite à la notification de sélection, faute de quoi elles ne pourront pas bénéficier de l'appui financier de l'ACF.*

Couverture géographique et montant maximal de la subvention

Le présent appel couvre tous les pays du continent africain.

La subvention à accorder par l'ACF dans le cadre de cet Appel n'excèdera pas un montant de **5 000 (Cinq mille) Dollars des États-Unis par organisation culturelle**. Le financement couvre une **période comprise entre 4 mois minimum et 6 mois maximum**.

Procédure de sélection des dossiers

La procédure de sélection des dossiers comporte cinq (05) étapes :

1. Enregistrement et classement des dossiers.
2. Examen administratif des demandes.
3. Évaluation par le comité d'attribution (Jury).
4. Approbation de la liste des projets retenus.
5. Approbation d'allocation de financement.

Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection indépendant composé de professionnels travaillant dans le secteur culturel africain et connaissant les réalités artistiques dans les différentes régions africaines.

Critères d'évaluation des propositions

Le comité de sélection évalue les candidatures en fonction de quatre (04) critères.

1. L'originalité / innovation / créativité du projet ou du concept.
2. La qualité technique du dossier.
3. La qualité financière du projet.
4. La pertinence au contexte africain ou régional actuel et à la situation de la Covid-19 (situation de vulnérabilité de l'organisation culturelle par rapport à la crise sanitaire).

Modalités de financement

Le Fonds signera un Protocole d'Accord de subvention avec l'organisation culturelle bénéficiaire de la subvention. Ce Protocole inclura des informations sur les activités à réaliser, le montant de la subvention, les modalités de paiement et la délivrance des rapports d'exécution.

Les projets approuvés seront financés en deux (02) versements :

- 80 % de la subvention, à la signature du Protocole (préfinancement) ;
- 20 % de la subvention, à mi-parcours et sur présentation et approbation des rapports narratifs et financiers intermédiaires.

Chronogramme indicatif

Activités	Echéance
Annonce du lancement de SOFACO Lot 2	24 septembre 2020
Date limite de recevabilité des demandes d'éclaircissements	30 septembre 2020
Date limite de clarification par l'ACF	7 octobre 2020
Date limite de soumission des propositions	20 octobre 2020
Annonce des résultats de l'évaluation par le jury de sélection	14 décembre 2020
Notification des attributions de financement	15 décembre 2020
Signature des Protocoles d'Accord de subvention	À partir du 24 décembre 2020

Comment postuler

- Les candidats doivent remplir un formulaire de demande de financement en ligne via le lien suivant : <https://www.africanculturefund.net/formulaire-de-candidature-appel-a-projets-acf/>
- Les candidatures envoyées par tout autre canal ne seront pas acceptées.
- Les demandes peuvent être soumises en **anglais** ou en **français**.
- La date limite de soumission des propositions est fixée au **15 octobre 2020 à minuit GMT**.
- Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.
- Le demandeur recevra un email automatique d'accusé de réception une fois la candidature reçue.
- Les résultats seront diffusés sur le site web et les réseaux sociaux de l'ACF (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram).

Seuls les candidats retenus seront contactés par l'ACF. Ces derniers devront ensuite fournir tous les documents administratifs précédemment mentionnés, dans un délai imparti par l'ACF.